

# FCP HELION ACTIONS DEFENSIF

SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2021

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

### I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

#### Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 769.110, un actif net de D : 761.414 et un bénéfice de D : 13.639.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Paragraphe d'observation.

Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

#### Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une

anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 mars 2022

**Le commissaire aux comptes :**

**FINOR**

**Karim DEROUICHE**

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>608 072,194</u>	<u>599 704,561</u>
Actions et droits rattachés		291 431,608	302 526,278
Obligations et valeurs assimilées		288 071,441	286 810,961
Titres des Organismes de Placement Collectif		28 569,145	10 367,322
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>161 037,785</u>	<u>162 433,064</u>
Placements monétaires	5	75 816,527	73 569,047
Disponibilités		85 221,258	88 864,017
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>-</u>	<u>5 385,424</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>769 109,979</b></u>	<u><b>767 523,049</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	4 613,283	8 365,404
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	3 082,208	3 798,606
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>7 695,491</b></u>	<u><b>12 164,010</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	742 318,971	750 913,815
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,677	0,645
Sommes distribuables de l'exercice		19 092,840	4 444,579
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>761 414,488</b></u>	<u><b>755 359,039</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>769 109,979</b></u>	<u><b>767 523,049</b></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2021	Année 2020
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	35 885,507	24 507,439
Dividendes		22 445,507	11 030,532
Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 440,000	13 476,907
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	415,790	371,620
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	4 141,037	6 206,325
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		40 442,334	31 085,384
Charges de gestion des placements	12	(18 324,403)	(21 925,230)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		22 117,931	9 160,154
Autres charges	13	(3 039,961)	(4 385,818)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		19 077,970	4 774,336
Régularisation du résultat d'exploitation		14,870	(329,757)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		19 092,840	4 444,579
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(14,870)	329,757
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4	(671,581)	10 083,219
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4	(4 754,399)	2 742,107
Frais de négociation de titres		(12,738)	(21,720)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>13 639,252</b>	<b>17 577,942</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2021	Année 2020
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</b>	<u>13 639,252</u>	<u>17 577,942</u>
<b>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat d'exploitation	19 077,970	4 774,336
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(671,581)	10 083,219
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(4 754,399)	2 742,107
Frais de négociation de titres	(12,738)	(21,720)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(4 403,434)</u>	<u>(4 635,650)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>(3 180,369)</u>	<u>(22 400,957)</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	3 362,637	5 584,530
- Régularisation des sommes non distribuables	54,353	(210,799)
- Régularisation des sommes distribuables	15,735	3,738
<b>Rachats</b>		
- Capital	(6 609,321)	(27 694,710)
- Régularisation des sommes non distribuables	36,205	249,798
- Régularisation des sommes distribuables	(39,978)	(333,514)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>6 055,449</b></u>	<u><b>(9 458,665)</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	755 359,039	764 817,704
En fin de l'exercice	761 414,488	755 359,039
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début de l'exercice	6 476	6 670
En fin de l'exercice	6 448	6 476
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>118,085</b></u>	<u><b>116,639</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>1,83%</b></u>	<u><b>2,33%</b></u>

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

### NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la société « Hélion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Novembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Hélion Capital.

### NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### 3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle

portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2021, ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018.

Le fonds « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

### **3.4-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.5-Evaluation des placements monétaires**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.6-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée

directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.7-Opérations de pensions livrées**

#### **• Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

#### **• Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 608.072,194 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>334 238,997</b>	<b>291 431,608</b>	<b>38,28%</b>
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>334 238,997</b>	<b>291 431,608</b>	<b>38,28%</b>
AMEN BANK	700	18 960,000	16 837,100	2,21%
ASSAD	10 186	50 404,730	16 878,202	2,22%
BIAT	596	32 475,205	35 297,504	4,64%
TPR	4 892	23 922,427	21 035,600	2,76%
MONOPRIX	1 720	40 006,911	7 899,960	1,04%
CITY CARS	2 480	21 185,545	27 091,520	3,56%
ASTREE	578	28 983,969	32 483,600	4,27%
CEREALIS	7 757	52 356,399	69 820,757	9,17%
SFBT	2 035	25 521,216	37 055,315	4,87%
UIB	1 722	40 400,800	27 009,570	3,55%
DA BIAT 20 1/20	8	21,795	22,480	0,00%
<b>Obligations de sociétés &amp; valeurs assimilées</b>		<b>270 928,000</b>	<b>288 071,441</b>	<b>37,83%</b>
<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>270 928,000</b>	<b>288 071,441</b>	<b>37,83%</b>
BTA 04-2023-6%	280	270 928,000	288 071,441	37,83%
<b>Titres des Organismes de Placement Collectif</b>		<b>28 266,237</b>	<b>28 569,145</b>	<b>3,75%</b>
FCP Hélion Monéo	269	28 266,237	28 569,145	3,75%
<b>TOTAL</b>		<b>633 433,234</b>	<b>608 072,194</b>	<b>79,86%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>79,06%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2020</b>	624 394,020	9 684,164	(34 373,623)	599 704,561	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Titres OPCVM	268 628,481			268 628,481	
<b>Cessions de l'exercice</b>					
Actions cotés	(8 841,934)			(8 841,934)	3 052,016
Titres OPCVM	(250 747,333)			(250 747,333)	(7 806,415)
<b>Variation des plus ou moins value latentes sur titres</b>			(671,581)	(671,581)	
<b>Variations des intérêts courus</b>		-		-	
<b>Soldes au 31 décembre 2021</b>	633 433,234	9 684,164	(35 045,204)	608 072,194	(4 754,399)

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 75.816,527, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>75 633,745</b>	<b>75 816,527</b>	<b>9,96%</b>
Pension livrée BTE au 19/01/2022 à 7,25% pour 30 jours	75 633,745	75 816,527	9,96%
<b>TOTAL</b>	<b>75 633,745</b>	<b>75 816,527</b>	<b>9,96%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>		<b>9,86%</b>	

#### Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 4.613,283 contre D : 8.365,404 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	1 187,886	1 176,045
Rémunération variable du gestionnaire	3 125,377	6 890,133
Rémunération du dépositaire	300,020	299,226
<b>Total</b>	<b>4 613,283</b>	<b>8 365,404</b>

## Note 7 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 3.082,208, contre D : 3.798,606 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	2 602,218	3 264,365
Redevance du CMF	64,401	63,758
Etat, retenue à la source	115,589	170,483
Autres	300,000	300,000
<b>Total</b>	<b>3 082,208</b>	<b>3 798,606</b>

## Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2020

Montant	750 913,815
Nombre de parts émises	6 476
Nombre de copropriétaires	6

### Souscriptions réalisées

Montant	3 362,637
Nombre de parts émises	29
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

### Rachats effectués

Montant	(6 609,321)
Nombre de parts rachetées	(57)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(671,581)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(4 754,399)
Régularisation des sommes non distribuables	90,558
Frais de négociation de titres	(12,738)

### Capital au 31-12-2021

Montant	742 318,971
Nombre de parts	6 448
Nombre de copropriétaires	5

### **Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 35.885,507, contre D : 24.507,439 au 31 décembre 2020, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2020</b>
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - intérêts ( BTA )	13 440,000	13 476,907
<b><u>Dividendes</u></b>		
-des titres cotés	13 608,515	9 408,480
-des titres OPCVM	8 836,992	1 622,052
<b>TOTAL</b>	<b>35 885,507</b>	<b>24 507,439</b>

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 415,790 contre D : 371,620, au 31 décembre 2020, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2021</b>	<b>Année 2020</b>
Intérêts des dépôts à vue	415,790	371,620
<b>TOTAL</b>	<b>415,790</b>	<b>371,620</b>

### **Note 11 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2021 à D : 4.141,037, contre D :

6.206,325 à la même période de l'exercice 2020 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

#### Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2021 à D : 18.324,403 contre D : 21.925,230 au 31 décembre 2020, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	14 009,026	13 845,097
Rémunération variable du gestionnaire	3 125,377	6 890,133
Rémunération du dépositaire	1 190,000	1 190,000
<b>Total</b>	<b>18 324,403</b>	<b>21 925,230</b>

#### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2021 à D : 3.039,961 contre D : 4.385,818 au 31 décembre 2020, se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance CMF	759,497	750,621
Honoraires commissaire aux comptes	1 939,904	3 306,537
Services bancaires	28,560	16,660
Publications	300,000	300,000
Autres	12,000	12,000
<b>Total</b>	<b>3 039,961</b>	<b>4 385,818</b>

#### Note 14 : Autres informations

##### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Revenus des placements	6,272	4,800	5,276	5,994	5,527
Charges de gestion des placements	(2,842)	(3,386)	(3,919)	(2,776)	(3,618)
<b>Revenus net des placements</b>	<u>3,430</u>	<u>1,414</u>	<u>1,356</u>	<u>3,218</u>	<u>1,909</u>
Autres charges	(0,471)	(0,677)	(0,548)	(0,492)	(0,514)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<u>2,959</u>	<u>0,737</u>	<u>0,809</u>	<u>2,725</u>	<u>1,395</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,002	(0,051)	(0,114)	(0,099)	(0,399)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<u>2,961</u>	<u>0,686</u>	<u>0,695</u>	<u>2,626</u>	<u>0,996</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(0,104)	1,557	8,374	3,779	1,857
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,737)	0,423	(4,828)	(1,554)	3,745
Frais de négociation de titres	(0,002)	(0,003)	(0,019)	(0,026)	(0,017)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<u>(0,843)</u>	<u>1,977</u>	<u>3,527</u>	<u>2,200</u>	<u>5,585</u>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<u>2,115</u>	<u>2,714</u>	<u>4,336</u>	<u>4,925</u>	<u>6,980</u>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<u>(0,843)</u>	<u>1,977</u>	<u>3,527</u>	<u>2,200</u>	<u>5,587</u>

Régularisation du résultat non distribuable	0,014	0,006	(0,013)	(0,146)	(0,658)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<u>(0,829)</u>	<u>1,983</u>	<u>3,514</u>	<u>2,054</u>	<u>4,929</u>
Distribution de dividende	0,686	0,695	2,626	0,996	1,329
Valeur liquidative	118,085	116,639	114,665	113,082	109,398
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,42%	2,93%	3,44%	2,50%	3,38%
Autres charges / actif net moyen	0,40%	0,59%	0,48%	0,44%	0,48%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,52%	0,59%	0,61%	2,36%	0,93%

#### 14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Héliion Actions Défensif" est confiée à la Société de gestion "Héliion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1,55% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Héliion Actions Défensif " réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au cinquième du taux d'évolution de TUNINDEX. Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base de l'indice de TUNINDEX affiché par la BVMT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT .